

SOINS INFIRMIERS

Une équipe (para)médicale pour les soins quotidiens.

Le C.C.A.S. propose l'intervention d'une équipe paramédicale pour assurer les soins quotidiens afin de permettre aux personnes malades de ne pas quitter leur cadre familial. Cette prestation est entièrement prise en charge par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, sur prescription médicale.

Vous êtes âgé(e) et/ou handicapé(e). Votre état nécessite des soins infirmiers quotidiens ou pluriquotidiens à long terme. Vous souhaitez recevoir ces soins à votre domicile et éviter ainsi une hospitalisation.

Le service des soins infirmiers à domicile de la Ville d'Alès peut vous aider.

- Ce service municipal composé d'une équipe soignante prend en charge 100% du montant des soins, quel que soit le régime social du patient (Sécurité sociale, régime agricole ou minier, CMU, etc.), et s'occupe de toutes les démarches administratives liées à sa mission.
- Il s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et/ou aux adultes polyhandicapés (+80% Cotorep) de tous âges, résidant à Alès.
- Déclenché sur prescription médicale uniquement, il complète pour la partie strictement sanitaire, l'action des auxiliaires de vie et des aides ménagères.
- Il est conçu pour des prises en charge dites lourdes, c'est-à-dire nécessitant plusieurs passages par jour, ou de longue durée.
- Il intervient via une équipe d'infirmières diplômées d'État, d'aides soignantes, de pédicures, en collaboration avec les médecins traitants. Il est encadré par une infirmière coordinatrice.
- Il effectue un travail de coordination et de concertation en lien avec les autres intervenants du domicile.

Contact

Adresse

Foyer Résidence Les Oliviers,
8 avenue Hélène Boucher, 30100 Alès

Téléphone

04 66 52 80 00

Courriel

ccas@ville-ales.fr

Téléchargement

Téléchargez le livret d'accueil du patient SSIAD
(PDF – 1 Mo)

[Cliquez ici](#)